

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013
19 ET 20 DECEMBRE 2013**

N° 2013/E5/030

MOTION

- DEPOSEE PAR : M. Michel STEFANI AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »

- OBJET : T.V.A. CENTRES EQUESTRES.

CONSIDERANT que selon la Commission européenne, le taux réduit de TVA ne doit pas s'appliquer aux pratiques sportives et aux loisirs équestres et concerner uniquement la vente de chevaux destinés à l'alimentation ou à la production agricole,

CONSIDERANT que cela entraînerait une hausse de la TVA, de 7 à 20 %, et une augmentation du coût de la licence risquant d'occasionner le retrait de nombreux enfants des activités équestres,

CONSIDERANT les craintes légitimes exprimées fortement par les pratiquants, les licenciés et leurs associations face à cette directive qui constitue une réelle menace sur le devenir des activités équestres,

CONSIDERANT que cette mobilisation a suscité une première réaction du gouvernement qui ne règlera pas complètement le problème puisque le « Fonds cheval » prévu ne compensera qu'en partie la hausse des coûts liés à l'augmentation de la TVA,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME son attachement à l'accès à toutes les activités sportives – dont la pratique des sports équestres - par le plus grand nombre.

DEMANDE au gouvernement de maintenir le taux réduit de TVA applicable aux activités équestres et de s'opposer à la hausse de 20% de la Commission européenne.